LA TERRE EST NOTRE MÉTIER
LES LETTRES FILIÈRES FNAB

FNAB
Fédération Nationale d'Agriculture BIOLOGIQUE

Apiculture ▸ Janvier 2016 N°2

Edito

© Aurélie SEVESTRE

« Comme vous le verrez dans ce second numéro de la lettre filière apicole, les premières actions concrètes du réseau ont produit leurs résultats dès cette année, avec un cycle remarquable de quatre journées de rencontres et avec l'enquête prix/récolte. Parallèlement, le contact a été établi au niveau national avec l'ITSAP, ADA France, l'ITAB, le GPGR… et la suite de la mobilisation du réseau de la FNAB est très attendue par tous ces acteurs.*

Plus que jamais, les problèmes graves rencontrés par certains d'entre nous avec la qualité de l'approvisionnement en cire montrent la nécessité d'un réseau réactif et solidaire. Nous l'avons été, mais nous pouvons l'être encore plus et mieux. Pour 2016, je souhaite que toutes les régions aient identifiées un référent professionnel et un référent salarié et intègre le réseau déjà constitué. Pour terminer, je remercie infiniment les référents déjà nommés dans les différentes régions pour leur engagement et la convivialité dans laquelle se déroule nos échanges ».

Cyril WAY, apiculteur à Villeconin (91),
référent professionnel apiculture pour le réseau FNAB

* ITSAP : Institut technique de l'abeille, ADA France : réseau de développement apicole, ITAB : institut technique de l'agriculture biologique, GPGR : groupement de producteurs de gelée royale

Pratiques à la ferme

Journées techniques nationales apiculture biologique : une vraie réussite pour les 4 premières journées de l'édition 2015

Ces journées, organisées cet automne par le réseau FNAB en lien avec les apiculteurs bio et les partenaires techniques impliqués, ont été l'occasion de montrer que l'élevage des ruches en bio est possible. Des innovations, des discussions, et des interrogations ont été présentées lors de ces rendez-vous qui ont mis en perspective les défis à relever pour pérenniser le métier. Rapide tour des France des principaux enseignements collectés lors de ces journées rendues possibles grâce au soutien du CASDAR FNAB 2015.

Rémy PÉLISSIER © didier-gentilhomme.fr

Centre : focus sur la production de gelée royale

La première journée technique de l'automne de l'apiculture biologique a été organisée par Bio Centre le vendredi 2 octobre 2015 chez Rémy PÉLISSIER, apiculteur professionnel dans le Cher. Cet événement s'inscrit dans le cadre des

actions de Bio Centre contenues dans le programme régional de développement de l'apiculture, porté par l'Association de Développement de l'Apiculture en région Centre (ADAPIC). Une douzaine d'apiculteurs étaient présents, dont une grande majorité de conventionnels. Les principaux thèmes abordés au cours de la journée ont été les moyens de gestion du varroa, la production de gelée royale et le marché des produits apicoles français.

Rémy PÉLISSIER a présenté sa ferme, au sein de laquelle la production de gelée royale représente une activité importante. Cette production est moins soumise aux aléas climatiques que la production de miel ou de pollen, et elle peut être rémunératrice avec une bonne expérience et des abeilles sélectionnées. Néanmoins si elle peut permettre un revenu régulier à l'apiculteur, la concurrence souvent déloyale avec la gelée royale d'import entraîne une stagnation des cours, à l'inverse du marché du miel. Rémy possède 60 ruches pour la production de gelée royale et 200 pour le miel. La race d'abeilles pour la gelée est de l'italienne mais sélectionnée pour la production de gelée royale par des adhérents du groupement de producteurs de gelée royale (GPGR) qui compte 110 producteurs dont 51 en mode bio. Il adhère à Coopérative Gelée Royale Française, qui assure le conditionnement final et la commercialisation.

Rémy a présenté les moyens de lutte contre varroa qu'il pratique sur sa ferme à bases d'acides organiques en fin d'été et en début hiver, ainsi que la méthode d'encagement des reines qui montre des résultats encourageants et qui restent à confirmer.

Un état des lieux de la filière et du marché a été présenté par Jean-Marie MAZENC de Bio Centre. Le nombre d'apiculteurs engagés en AB augmente régulièrement depuis plus de 10 ans, même si on observe des reculs ou des stagnations dans certaines régions depuis 2014. 560 apiculteurs sont certifiés en France et détiennent 96 200 ruches (AgenceBio, 2014). Environ 9 % des ruches françaises sont certifiés en bio : c'est la part de bio parmi les plus importantes de toutes les productions françaises. 83 % des apiculteurs commercialisent leur miel en vente directe (FranceAgriMer, 2012). Il y a une demande de miel bio bien plus importante que l'offre, compensée par l'importation d'Italie, Espagne, Amérique de sud et Chine. Une demande soutenue en production de pollen, propolis et gelée royale existe et de nombreux acteurs s'approvisionnent à l'étranger. Toutefois des préparateurs sont prêts à acheter des produits français, à un prix parfois supérieur (Ballot-Flurin, Melvita, France Miel, Apidis, Pollenergie et Coop gelée royale française).

Jean-Marie MAZENC, Bio Centre

Film documentaire FNAB sur l'apiculture biologique

Tiré du film

Un documentaire de 26 minutes sur l'édition 2015 de l'Automne de l'apiculture biologique a été tourné dans le cadre d'une coproduction FNAB et Direction Humaine des Ressources, sous la houlette du réalisateur Thierry DEROCLES. La vidéo est disponible en ligne sur la chaîne Youtube de la FNAB.

Christophe RINGEISEN, OPABA

Rhône-Alpes : des clés pour la gestion du varroa

La journée apiculture bio à Revel-Tourdan (Rhône-Alpes)

La journée apiculture bio du 16 octobre a accueilli près de 40 personnes à Revel-Tourdan (38) : divers profils d'apiculteurs professionnels, amateurs et porteurs de projet de la région et limitrophes. Les interventions ont été très appréciées, avec une large place pour les temps d'échange au cours de cette journée. L'Institut Technique et Scientifique de l'Apiculture et de la Pollinisation (ITSAP) – Institut de l'Abeille – était présente pour présenter la structure et ses actions, notamment l'état des lieux en cours sur la filière apicole bio. Jean-Marie CÉCILIO de l'Association de Développement de l'Apiculture (ADA) Rhône-Alpes est intervenu sur la gestion du varroa en bio ; puis Marc SUBIRANA, apiculteur bio en Isère, a témoigné sur la sélection et a accueilli le groupe sur sa ferme pour une visite de ses installations.

Jean-Marie CÉCILIO donne le ton sur la gestion du varroa en introduisant : « *Si vous avez du varroa visible au printemps, c'est globalement très inquiétant…* », et il ajoute « *les indicateurs les plus visibles sont les ailes atrophiées et le couvain désoperculé par cannibalisme* ».

Ne pas négliger les traitements d'été pour une meilleure efficacité des traitements d'automne

Malgré les risques avérés de perte de miel dans le corps de la ruche, de pertes de reines et le pillage, selon Jean-Marie CÉCILIO, « *le traitement au thymol l'été, permet de baisser suffisamment la pression varroa pour une bonne efficacité du*

traitement à l'acide oxalique en fin d'année». Le MAQS (acide formique) permet de tuer les varroas à l'état larvaire et décale l'infestation, il a moins d'impact sur les reines, car les ruches sont très dynamiques. Selon lui, «*les risques de pertes de reines lors des traitements d'été peuvent aussi amener l'apiculteur à adapter sa stratégie d'élevage, notamment en prévoyant le changement de reines à ce moment-là*».

L'acide oxalique: traitement d'hiver incontournable

L'acide oxalique est le principal traitement hivernal pour les apiculteurs bio. Ce produit agit sur le varroa, par un effet externe: il fragilise sa cuticule, et diminue la préhension du varroa sur l'abeille. Jean-Marie CÉCILIO précise «*les apiculteurs rhônalpins pratiquent en général 2 traitements à 7 jours d'intervalle, mais il faut savoir qu'en Italie, ils en sont à 5 ou 6 traitements pas saison, par sublimation généralement*». Un nouveau produit est sur le marché depuis cet été, il s'agit de l'API-BIOXAL à base d'acide oxalique, de sucre et de silice. Plusieurs conditionnements sont disponibles, ce qui peut être pratique pour éviter le stockage de longue durée sur l'exploitation. En revanche, le coût du produit est beaucoup plus élevé que l'utilisation d'acide oxalique pur.

L'ADARA suit également deux nouveaux produits utilisés dans d'autres pays à ce jour, à savoir l'Aluen Cap; il s'agit de bandelettes d'acide oxalique: c'est un produit argentin qui n'a pas d'autorisation de mise sur le marché pour la France. Ce produit est en cours de test à l'ITSAP-Institut de l'abeille. Il y a également la méthode de MICHELETO (originaire de Chypre) qui intéresse l'ADA Rhône-Alpes, il s'agit également de bandelette d'acide oxalique avec un mélange de propolis et d'huiles essentielles. Ces produits sont à l'essai à l'ITSAP-Institut de l'abeille ou au sein des ADA.

Le blocage de ponte avec la cage Scalvini – voir focus en page 5

«*Il ne faut pas oublier les méthodes mécaniques, qui sont indispensables pour une bonne gestion du varroa, notamment la technique de l'encagement des reines est très intéressante*». Jean-Marie CECILIO poursuit: «*Il faut au moins trois générations d'abeilles pour l'hivernage, donc un encagement en juillet au plus tard. La cage de la reine est à enfoncer au coin en haut dans le miel operculé, dans la cire de l'année, plus molle que les autres. Sinon au milieu du cadre, c'est plus compliqué, cela nécessite de découper le cadre. Il est même possible d'envisager de gaufrer les cadres avec emplacement de la cage, certains apiculteurs laissent même la cage toute l'année*». Pour les années à venir, l'ADA Rhône-Alpes souhaite expérimenter une technique italienne, à savoir le retrait du couvain, ce qui permet de retirer tous les varroas. Et avec le couvain retiré, des essaims peuvent être constitués.

Julia WRIGHT, Agribiodrôme

Alsace: des dispositifs innovants pour l'installation en apiculture bio

À l'occasion de la journée technique apiculture bio qui s'est déroulée en Alsace le 3 novembre devant 88 personnes, les participants ont pu découvrir une déclinaison de l'espace-test agricole dédié à cette activité. Une étude de faisabilité pilotée par Terre de liens Alsace dans le cadre de l'animation du dispositif régional des espace-tests agricoles bio local a permis d'éclairer les tenants et aboutissants de cette initiative.

Accompagnement des installations apicoles progressives

Depuis quelques années, l'enjeu du renouvellement des générations interpelle les acteurs professionnels qui constatent que la moitié de la profession agricole a plus de 50 ans. L'apiculture ne fait pas exception à la règle même si une analyse rapide des profils des apiculteurs bio alsaciens montrent quelques spécificités: des installés plus jeunes et des apiculteurs plus âgés qui conservent une activité professionnelle ou semi-professionnelle. La professionnalisation des apiculteurs a également conduit à des équipements collectifs partagés dont la transmission peut être questionnée ponctuellement. L'installation apicole relève aussi d'un parcours atypique pour les projets d'élevage, qui demande une adaptation des dispositifs d'accompagnement ou d'aide: un parcours globalement plus long avec une augmentation progressive du cheptel, une pluriactivité persistante dans le temps et des difficultés ponctuelles à faire la transition de l'amateur au professionnel. Mais un outil émergent dans le secteur agricole peut permettre d'accompagner de façon cohérente l'installation progressive en apiculture: les espaces-tests agricoles.

Journée en Alsace (tirée du film)

Un réseau d'espaces-tests apicole en expansion

Sur le modèle des couveuses d'entreprises, l'espace-test agricole permet l'expérimentation du projet d'installation envisagé, en responsabilité, dans un cadre sécurisé tout en bénéficiant d'un accompagnement technique et juridique. La période de test est validée dans un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) qui définit les objectifs du test et les moyens mis à disposition. Depuis 2009, ce contrat est reconnu par la MSA, et permet à toute personne en test de poursuivre une activité professionnelle par ailleurs ou le maintien d'allocations ou d'aides à la création d'entreprise. Le réseau français des espaces-tests agricoles s'est développé depuis 2009 de façon exponentielle. L'apiculture a fait l'objet d'initiatives récentes dans la Drôme, l'Auvergne et le Nord-Pas-de-Calais avec une très grande diversité dans la construction des dispositifs.

Un essai grandeur nature à Tilloy-les-Mofflaines (Pas-de-Calais)

L'expérience de l'espace-test apicole du Lycée agricole de Tilloy-les-Mofflaines près d'Arras est particulièrement instructrice. Porté par un lycée historiquement impliqué dans la formation en apiculture, le projet a été initié par un enseignant particulièrement motivé pour relancer des actions pédagogiques en apiculture. Une apicultrice amatrice en reconversion professionnelle, issue du CFPPA, a fait connaître son intérêt pour le dispositif en vue de professionnaliser son activité. L'analyse du profil et des difficultés de la candidate ont conduit les partenaires à définir deux objectifs au test : le développement du cheptel et la maîtrise de la conduite des colonies d'une part, l'étude de marché et le développement de la clientèle d'autre part. Deux groupes de ruches ont donc été mis en place : un dédié à la production de miel, un autre à la multiplication des colonies. Au niveau technique, l'enseignant du lycée intervient comme parrain et référent, en contrepartie la porteuse de projet l'appuie dans les activités pédagogiques. Au niveau économique et juridique, c'est la couveuse locale « À petits pas » qui assure le portage juridique de l'activité (n° Siret et déclarations agricoles). Si la porteuse de projet n'a pas pu dégager une rémunération de son activité durant les deux années de test, elle a pu développer son cheptel et sa production, et atteindre le seuil des 200 ruches, mais aussi gagner en confiance et consolider son réseau professionnel.

L'expérience du Tilloy est à ce jour la plus aboutie, et pourrait être reproduite dans des contextes variés. L'étude de faisabilité réalisée en amont des journées techniques apicoles d'octobre a permis d'élaborer plusieurs pistes de travail qui devront être consolidées avec les apiculteurs bio locaux intéressés.

▶ Plus d'information sur le site de Terre de Liens

Marie BALTHAZARD, Terre de liens Alsace

PACA : Les nouvelles méthodes de lutte contre Varroa en bio

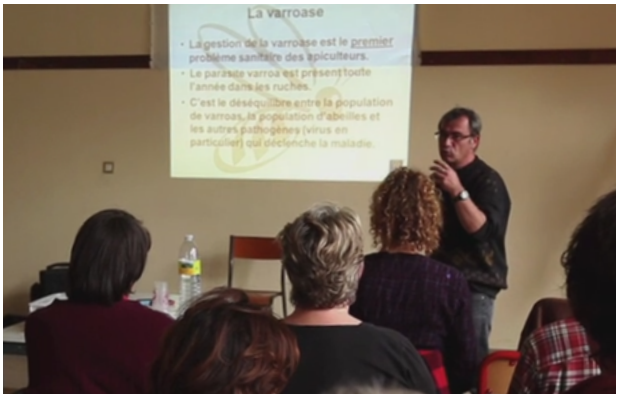

Rencontre sur la lutte contre Varroa en PACA, tiré du film

L'Automne de l'apiculture bio s'est terminé en PACA le 17 novembre sur le thème des nouvelles méthodes de lutte contre Varroa en bio. Avec plus de 90 participants, cette journée organisée par AGRIBIO Bouches-du-Rhône pour le réseau Bio de PACA a rencontré un vif succès. La majorité était originaire de la région, mais il y avait également 17 apiculteurs issus de régions voisines (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées notamment). Apiculteurs professionnels, mais aussi porteurs de projet d'installation, techniciens d'organismes apicoles, syndicats et autres structures ont pu se rencontrer et débattre avec comme fil conducteur, la gestion de Varroa, sujet crucial pour la filière apicole bio. Cette dernière était bien représentée avec plus de 30 apiculteurs certifiés AB et quelques porteurs de projet de conversion.

Agribio 13 a présenté un état des lieux de la filière apicole bio en PACA, Ugo BONDIL, apiculteur bio et formateur, s'est chargé d'introduire la problématique du varroa en apiculture biologique, ainsi que certaines méthodes alternatives comme la solution hydro-alcoolique de propolis, et mélanges d'huiles essentielles. D'autres professionnels sont intervenus et un débat s'est engagé sur les multiples moyens de lutte et méthodes bio-techniques (retrait de couvain, écartement des cadres, planchers grillagés, piégeage sur couvain mâle…). Pour étayer et arbitrer le débat, Alban MAISONASSE, technicien ADAPI, a fait état des résultats d'expérimentations menées par l'ADAPI sur différentes solutions innovantes de lutte contre Varroa (notamment acide oxalique MAQS, Hive Clean, Aluen Cap, ApilifeVar et Hopguard). La journée a été ponctuée par un apéritif et repas bio, puis par une visite de rucher d'un apiculteur bio local qui a permis de faire une démonstration in situ d'une technique de dépistage des varroas phorétiques grâce au sucre glace, ainsi que du traitement à l'acide oxalique par dégouttement.

Méthodes de lutte contre Varroa. Image tirée du film

▶ Compte-rendu complet disponible sur le site de Bio Provence

Rémi VEYRAND, Agribio 13

Technique de gestion du varroa : bloquer la ponte pour gagner en efficacité lors des traitements à l'acide oxalique

Le temps fort de la journée a été marqué par l'intervention d'Yves GOÏC – apiculteur bio et membre du groupement de producteurs de gelée royale (GPGR) – sur la fameuse technique de blocage de ponte par encagement des reines avant traitement à l'acide oxalique.

Encagement de reine avec cagette de type Scalvini

Les varroas se réfugient dans les cellules operculées, notamment pour s'y reproduire. La méthode consiste donc à traiter en absence de couvain et de stade larvaire avancé, en encageant la reine durant 21 jours environ, puis en effectuant un traitement à l'acide oxalique (2 applications espacées de 6 jours maximum) pour éliminer les varroas phorétiques.

Pratiquée depuis 2008 par près de 30 % des apiculteurs professionnels italiens possédant jusqu'à 1 000 colonies, en conventionnel ou en Bio, cette méthode de lutte contre varroa, qui ne retenait guère l'attention des organismes de recherche jusqu'à présent, a été expérimentée par un groupe informel d'apiculteurs français constitué lors de l'assemblée générale 2014 du GPGR. Ainsi, en 2015, près de 3 000 colonies sur 18 exploitations ont été traitées hors couvain, en pleine saison, après blocage de ponte par encagement, avec des résultats très satisfaisants. La mise en cage est effectuée en général entre le 7 et le 21 juillet au moyen de cagettes Scalvini, modèle retenu car n'entrainant quasiment pas de perte de reines à la libération, notamment du fait que celles-ci peuvent continuer à pondre durant toute la période de captivité (amorces de cellules couvrant le fond de la cagette : la reine pond en continu, les abeilles nettoyant au fur et à mesure).

Quelques-clés pour optimiser l'opération :

- Compter 22 jours d'encagement (sécurité par rapport au couvain de mâle et au fait que les varroas tendent à se mettre à l'abri dans les cellules jusqu'à trois jours avant l'operculation) ;
- l'acide oxalique ne peut théoriquement être appliqué par dégouttement qu'une fois sur une même génération d'abeilles ▸ préférer la sublimation ;
- Les reines peuvent être libérées avant le traitement. Mais elles se remettent en ponte immédiatement et le couvain ne doit pas avoir plus de 6 jours au moment du traitement, soit une libération au plus tôt à 18 jours, et un traitement flash à 22 jours, ou bien libération à 21 jours et traitement à 25 jours en présence de couvain de mâles ;
- On peut effectuer d'autres traitements flash pour baisser la pression, notamment à l'encagement ;
- La génération d'abeilles de la reprise de ponte est celle qui doit assurer l'élevage des abeilles d'hiver de qualité. La période optimale d'encagement se situe donc autour de fin Juin au Nord de la France et deuxième quinzaine de Juillet sur les côtes méridionales ;
- La cage est insérée au centre d'un cadre, lui-même placé au centre de la colonie en tenant compte d'un déplacement éventuel de la grappe [1] ;
- Dépistage des varroas phorétiques au sucre glace pour évaluer le niveau d'infestation (une colonie sur 10) ;
- Avoir de préférence des reines marquées ;
- Prévoir un dispositif ou gabarit permettant de marquer les cadres aux dimensions de la cagette ;
- Se prémunir contre le pillage (calendrier ou protections renforcées) ;
- Avoir des reines en stock pour permettre un remérage facile si nécessaire.

Cette méthode, fort prometteuse, est encore en train de faire ses preuves. Elle n'est pas adaptée à toutes les situations (travail minutieux et gourmand en main d'œuvre) et peut même se révéler problématique en cas d'intoxication ou d'affaiblissement préalable des colonies. Des études complémentaires sont nécessaires pour affiner sa mise en œuvre avant de la présenter comme la solution la plus aboutie en bio pour lutter contre Varroa.

Rémi VEYRAND (Agribio 13), avec la contribution de Vincent GIROD (ADAPRO LR) et de Yves GOÏC

1. Les italiens testent des cages polonaises de la longueur d'un cadre pour que la reine puisse suivre et ne soit pas laissée seule en dehors de la grappe. Ils encagent vers novembre et les colonies sont très dynamiques au printemps.

Expérimenter le blocage de ponte par encagement : organisation d'une commande collective

Suite à la journée technique du 17 novembre à Aix-en-Provence, où cette méthode a été présentée en détails, Bio de PACA propose aux apiculteurs une commande groupée de cagettes de type Sclavini (voir photo / article). Si vous êtes intéressé, faites-le savoir au référent apiculture de votre groupement régional d'agriculture biologique (GRAB), en précisant vos coordonnées (adresse, e-mail et téléphone) ainsi que la quantité souhaitée. Un formulaire avec le tarif définitif ainsi que les délais de livraison (à récupérer au siège de votre GRAB) vous sera transmis par la suite pour confirmer la commande.

Réglementation

Le point sur la révision réglementaire en cours

En mars 2014, la Commission Européenne a présenté une proposition de nouveau règlement bio. L'objectif affiché de ce projet est de renforcer les principes de l'agriculture biologique, avec notamment la fin de la mixité ou la suppression des dérogations. Les négociations sur ces enjeux concernant directement la filière apicole française sont actuellement en cours. Où en est-on fin 2015 ?

Une fois proposé par la Commission Européenne, le texte a été examiné par le Conseil des ministres européens de l'agriculture et par le Parlement Européen. Le premier a voté sa position en juin 2015, le second a adopté la sienne le 13 octobre 2015. Début novembre ont débuté les trilogues, une phase de négociation entre les trois institutions en vue de s'accorder sur un texte commun. Ils devraient durer tout le premier semestre 2016 pour aboutir à un accord. Au commencement des trilogues, voici un état des lieux de l'avancement des négociations pour les enjeux de la filière apicole.

Points positifs dans les positions du parlement et du conseil

- Maintien de la mixité, sans limite dans le temps. Les producteurs peuvent mettre en place un plan de conversion. Alors que la Commission proposait la fin de la mixité, le Conseil des ministres et le Parlement se sont exprimés en faveur de l'autorisation de la mixité dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Il y a donc de fortes chances pour que la mixité soit maintenue à l'issue des trilogues.
- Renouvellement du cheptel avec des animaux conventionnels à hauteur de 20 % (contre 10 % aujourd'hui). Alors que la Commission proposait la fin de cette dérogation, le Conseil et le Parlement l'ont réintégré et ont augmenté le pourcentage d'approvisionnement en conventionnel spécialement pour l'apiculture, comme le demandait la filière. Il y a donc de fortes chances pour que cette dérogation revue à la hausse soit maintenue à l'issue des trilogues.

Points n'ayant pas encore été débattus

La proposition de la Commission comportait d'autres dispositions représentant un enjeu pour la filière apicole française. Considérées comme subsidiaires, ces questions n'ont pas été abordées par le Parlement et le Conseil lors de leurs discussions respectives. Elles ne seront donc pas discutées lors des trilogues. En revanche, elles feront certainement l'objet de discussions lors de la rédaction des actes ultérieurs (actes délégués et actes d'exécution). Pour rappel, ces sujets sont :

- La suppression de la possibilité d'utiliser de la cire non biologique ;
- La suppression de la possibilité de gestion d'unités apicoles non bio aux fins de la pollinisation ;
- L'absence de produits de traitement des ruches, de nettoyage et de désinfection.

Fiona MARTY et Clara GASSER, FNAB

Cire « bio » : Alerte préventive et enquête en ligne

La demande soutenue en cire utilisable en agriculture biologique face à un manque d'offre entraîne des risques potentiels ou avérés sur la qualité des approvisionnements de cire des apiculteurs bio. Compte-tenu des enjeux pour nos exploitations, la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) a décidé de lancer une procédure d'alerte préventive au sein de son réseau via une enquête en ligne.

L'enquête a été relayée au sein du réseau FNAB et diffuser largement par tous les Groupements Agriculture Biologique (GAB) et les Groupements Régionaux de l'Agriculture Biologique (GRAB) aux apiculteurs biologiques dès le début du mois de novembre. Les réponses apportées ont permis d'identifier et de prendre contact avec les producteurs pouvant être potentiellement concernés par un éventuel problème. Si vous êtes apiculteurs biologiques et que vous n'avez pas encore répondu, vous pouvez encore compléter le questionnaire en ligne ou en contactant directement votre groupement bio.

Cyril WAY, apiculteur et référent professionnel FNAB

État des lieux de la filière apiculture biologique

Les conclusions de l'étude mise en place par l'ITSAP-Institut de l'abeille et l'Ada France pour faire un état des lieux des travaux scientifiques et techniques existants et identifier les besoins de la filière ont été présentées le 14 décembre 2015 à Paris. Voici les principaux enseignements.

Au total, ce sont 145 apiculteurs bio, 15 associations de développement de l'apiculture et 21 structures liées à l'apiculture biologique qui ont été contactés par Yaëlle DUJARDIN dans le cadre de son travail de stage encadré par un comité de suivi élargi rassemblant l'ITAB, la FNAB et le GPGR notamment. Le taux de participation des apiculteurs bio a été particulièrement élevé avec 32 % de taux de retour, signe d'une attente forte de la part des professionnels.

L'apiculture biologique est une filière importante et représente plus de 16 % des exploitations ayant plus de 150 ruches (FranceAgrimer, 2014). Ce sont plutôt des jeunes installés et des personnes qui sont en bio depuis peu de temps – 68 % sont en bio depuis moins de 6 ans. L'activité principale est le miel pour 90 % des apiculteurs, seul 33 % n'ont pas d'autres productions secondaires (pollen, produits transformés et gelée royale). La bio est avant tout un choix éthique pour la plupart des apiculteurs. Le taux de pertes hivernales en bio est de 27,2 % en 2014 – 26,6 % en conventionnel (ITSAP, 2014).

L'abeille Buckfast est utilisée par 30 % des apiculteurs bio et 68 % ne font de l'auto-renouvellement pour maintenir leur cheptel. Sans surprise, le principal problème identifié est d'ordre technique avec la gestion du varroa, aussi bien du point de vu des apiculteurs que des techniciens. Les stratégies les plus courantes de lutte sont le Thymol, l'Apilifevar ou l'acide formique en fin d'été, et un traitement complémentaire à l'acide oxalique en hiver. Le nourrissement au sucre biologique est une problématique importante (coût, importation pays tiers) pour de nombreux apiculteurs. Les thématiques à développer en priorité pour les apiculteurs sont les nouveaux médicaments avec une autorisation de mise sur le marché (AMM), la formation sur la gestion du varroa, des journées d'échanges sur les pratiques biologiques et une dynamique nationale à confirmer.

Les perspectives générales pour la filière sont multiples et ambitieuses et le principal défi sera d'assurer une coordination nationale des actions, notamment en poursuivant les échanges entre les différentes structures ADA, réseau FNAB, ITSAP, ITAB afin de capitaliser sur la dynamique nationale en cours autour de l'apiculture biologique.

La synthèse complète de l'étude sera publiée sur le site ITSAP-Institut de l'abeille dès janvier 2016 et transmise directement à tous les apiculteurs identifiés ayant participé à l'enquête.

Christophe RINGEISEN, OPABA

Filières et marchés

Résultats de l'enquête Récolte – Prix du miel bio

Une enquête au niveau national a été lancée cet automne par le réseau FNAB et a rassemblé des données issues de 5 régions (Alsace, PACA, Centre, Rhône-Alpes et Pays de la Loire).

Au total, 48 apiculteurs ont répondu au questionnaire. Compte tenu du faible nombre de retours pour la région Centre et Pays de la Loire, les données de ces deux territoires ne seront pas présentées individuellement mais inclus dans le total. En 2014, 579 exploitations apicoles sont en bio en France et rassemblent 99 611 ruches (Agence BIO). Notre échantillon représente 8 % des exploitations bio et 8 % des ruches conduites en bio. Le nombre moyen de ruches est de 170 ruches par atelier apicole, allant de 10 à 500 ruches. Le rendement moyen tous miels confondus est de 23 kg par ruche, avec une perception par les apiculteurs d'une récolte normale pour 52% d'entre eux. Près de 85 % des apiculteurs pratiquent la transhumance et parcourent en moyenne 8 400 km, allant jusqu'à 35 000 km parcourus sur la saison de production.

Un peu plus d'un tiers des apiculteurs récolte d'autres produits de la ruche, du pollen en majorité. La transformation concerne également plus de 30 % des apiculteurs, avec essentiellement le pain d'épice, le nougat et l'hydromel. La totalité des apiculteurs pratiquent la vente en pot en directe, et 29 % sont également présents sur le marché du vrac.

Le prix moyen du miel biologique relevé dans ces cinq régions à partir de notre échantillon est de 8,11 € (TTC, pot de 500 g) en vente directe : voir tableau en page suivante.

Pot 500 g, TTC vente directe	Alsace	PACA	Rhône-Alpes	5 régions
Romarin	–	9,20 €	–	**9,20 €**
Garrigue	–	8,17 €	–	**8,17 €**
Lavande	–	9,13 €	9,75 €	**9,27 €**
Montagne	7,83 €	8,25 €	9,25 €	**8,18 €**
Sapin	8,94 €	–	–	**9,10 €**
Forêt	7,81 €	8,33 €	–	**7,96 €**
Tilleul	6,76 €	–	–	**6,76 €**
Châtaignier	7,29 €	8,63 €	9,10 €	**7,96 €**
Acacia	6,71 €	9,10 €	8,00 €	**7,59 €**
Fleurs	6,70 €	8,58 €	8,50 €	**7,56 €**

Source : réseau FNAB, novembre 2015

La synthèse détaillée est disponible sur l'espace apiculture bio de l'Intranet FNAB. Si vous n'y avez pas encore accès, prenez contact avec votre groupement bio !

Christophe RINGEISEN, OPABA

Agenda

15 janvier 2016

Réunion Inter-Régional apiculture biologique le 15 janvier 2016 à la FNAB à Paris. Tous les référents professionnels et salariés du réseau sont conviés à rejoindre le groupe !

Directrice de publication : Stéphanie PAGEOT (FNAB)
Comité de rédaction : Commission apiculture de la FNAB
Rédaction : Clara GASSER et Juliette LEROUX (FNAB), Hélène JOLIVET et Cyril WAY (GAB Île-de-France), Claire MARY (Agrobio 47), Christophe RINGEISEN (OPABA), Rémi VEYRAND (Agribio 13), Élodie COLOMBO (ADA France)
Conception graphique : Compote de Com' (www.compote-de-com.com)
Maquettage : Arthur BRUNET (FNAB)

FNAB
Fédération Nationale d'Agriculture BIOLOGIQUE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Cette publication bénéficie du soutien du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt. Sa responsabilité ne saurait toutefois être engagée.